



Fédération Algérienne de Football
الرابطة الولائية لكرة القدم قالمة
Ligue Wilaya de Football Guelma



COMMUNIQUE AUX CLUBS

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des clubs ci -après désignés qu'ils sont redevables envers la ligue au titre des droits d'engagement et affaire disciplinaires relatifs à la saison 2021/2022.

A cet effet les clubs concernés sont tenus de régulariser leur situation financière auprès de la ligue dans les meilleurs délais possibles et au plus tard le 30 juin 2022.

Faute de quoi l'administration de la ligue se réserve Le droit d'user de ses prérogatives, interdisant toute participation des clubs défaillant aux compétitions de la saison 2022/2023, qui reste tributaire du règlement de l'intégralité de tout leur dû confondu.

Nous ne saurons par ailleurs insister, sur l'importance de ce communiqué

**Nb : clubs concernés « ABN - JAR – OMG - ESAA -SCB -USABB -
WAM - WEF - USC – USBM »**

L.W.F. GUELMA